

# **NOTES SUR «LADIVISION DES TRAVAILLEURS» DE MAURICE LABI ....**

## **Quatrième partie: PERSPECTIVES RÉFORMISTES.**

«Brutalement le dilemme se pose pour moi comme pour tous les délégués. Si je réussis à sauver mon algérien ce sera parce que je suis en quelque sorte complice de la direction. Si je ne réussis pas je suis un inutile. Que vaut-il mieux être dans cette situation? Y a-t-il une autre voie? Temporiser certainement. Être un peu complice pour être un peu utile, c'est la solution que prendront la plupart».

Daniel MOTHE, (Militant chez Renault).

Dans son ouvrage qui est une thèse de doctorat en sciences politiques, après avoir décrit les avatars de la C.G.T. durant les quinze années qui précédèrent la première scission, très objectivement semble-t-il, Labi propose un certain nombre de conclusions (1). Une partie traite des responsabilités dans les événements qui conduisirent à la scission, l'autre des conséquences plausibles de cette scission et, en extrapolant, des possibilités actuelles du syndicalisme.

Du syndicalisme réformiste, cela va de soi. Un réformisme qui, toutefois, essaye d'être intelligent, de comprendre le monde et qui s'oppose naturellement à une autre forme de réformisme, bête celle-là et la plus répandue qui se contente de le subir (2).

## **LE PROGRAMME MINIMUM DE LA C.G.T.**

Prétendre que l'extrait suivant, dans ses parties non encore réalisées, constitue l'ossature d'un programme de revendications auquel Labi se rallie, sincèrement je ne pense pas que ce soit solliciter le texte.

*«Pourtant, si les forces ouvrières coalisées avaient pu imposer le programme minimum de la C.G.T., la vie économique et sociale aurait connu non seulement de profondes novations mais une profonde transformation: - libre discussion de conventions collectives; - reconnaissance de l'organisation syndicale dans l'entreprise; - semaine de 40 heures de travail; - nationalisation des industries clés; - conseil économique contrôlant la vie réelle du pays...»*

*...La réalisation d'un tel programme aurait bouleversé les rapports entre le capitalisme et la classe ouvrière en assurant à celle-ci non seulement le droit de s'organiser et de se défendre partout, mais aussi de débattre librement de ses conditions de travail et de vie et, enfin, de participer directement à la planification et à la direction de l'économie. Dans le même temps ou l'on aurait soustrait au patronat sa souveraine autorité dans les entreprises, réduit sa liberté d'action et amputé son emprise sur l'économie et la politique» (3).*

Pour parler net, bien qu'il ne l'écrive pas là, mais compte tenu des options qu'il défend au sein de la confédération à laquelle il appartient, Labi est partisan d'un conseil économique ayant pouvoir de légiférer. On a pris l'habitude de désigner cette structure par l'expression «intégration des syndicats à l'État». Elle est très mal vue dans divers milieux pour des raisons opposées: par exemple celles des anarcho-syndicalistes n'ont absolument rien de commun avec celles des appareils des confédérations et nous aurions intérêt à ne pas nous laisser prendre à une prétendue concordance de vues, même sous prétexte de tactique; nous aurions tout, strictement tout à y perdre... C'est peu, mais on y tient quand même.

(1) Voir «Le Monde Libertaire», n°114, 116 et 117 de juillet, novembre et décembre 1965.

(2) Cf comme exemple très récent un article paru en page 2 de «F.O. Magazine», n°2 de décembre 1965, sous le titre «Vox Populi» où l'on peut lire: «La 5<sup>e</sup> République, très sévèrement jugée, sort meurtrie de la consultation directe de la Nation. Il est possible qu'au deuxième tour, le 19 décembre, elle reprenne un nouvel essor mais comme l'on voudrait que l'avertissement fut entendu, après tant de suffisance et de hauteur». Sic, re-sic et dix de der! Saint Charles ayez pitié de nous et ne chaussez pas vos souliers ferrés pour nous botter les fesses!

(3) LABI, op. cit., p.235 et 236.

## LA COLLABORATION DE CLASSE

Dans le syndicalisme révolutionnaire en général, l'intégration des syndicats à l'État (ainsi que la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, considérée à juste titre comme l'intégration des syndicats à l'entreprise) est combattue parce qu'elle constitue un acte caractérisé de collaboration de classe.

Il faut toutefois reconnaître l'imprécision de l'expression «*collaboration de classe*». Si nous définissons qu'il y a collaboration de classe chaque fois qu'un exploité ou un groupe d'exploités participe à l'entretien des structures d'exploitation, ou aide à leur développement ou à leur survie (existe-t-il une autre définition cernant la réalité de plus près que celle-là?) on observe alors que tout travailleur qui, pour subsister, vend sa force de travail à un patron, participe à l'entretien ou aide au développement ou à la survie des structures qui l'exploitent. C'est une des observations qui servent à fonder le concept d'aliénation. Et seuls ne pratiquent pas la collaboration de classe les individualistes intégraux qui ont décidé de se retirer de la vie sociale pour ne pas être exploités.

En conséquence, tous les exploités pratiquent la collaboration de classe. Et si c'est un acte condamnable, plus nous avons conscience de la pratiquer, plus nous sommes coupables. Mais les exploités agissent ainsi parce qu'ils ne conçoivent pas d'autres moyens pour subsister et la minorité qui en conçoit d'autres n'a pas, dans le contexte actuel, la possibilité de les mettre en œuvre rapidement et efficacement. C'est une collaboration obligée.

A l'autre bout de l'expérience sociale on observe des actes volontaires de collaboration de classe. La difficulté réside dans la détermination d'une frontière stricte entre les deux catégories. On peut essayer de s'en sortir en définissant comme collaboration de classe uniquement les actes volontaires. On ne fait que déplacer le problème: dans le secteur flou comment séparer ce qui est volontaire de ce qui est obligé? On ne fait que déplacer le problème et on se paie de mots. On conserve un vocabulaire en le vidant en partie de sa substance, on truque les analyses, mais cela ne change rien aux faits sociaux.

## L'INTÉGRATION DES SYNDICATS

L'expression «*intégration des syndicats à l'État*», elle aussi, en dit trop ou pas assez et son ambiguïté sert à masquer d'autres réalités analogues. C'est un procédé bien connu des illusionnismes: on attire l'attention sur un point pour qu'elle ne vagabonde pas sur les autres.

Dans toutes les collectivités industrialisées dites de l'hémisphère occidental, pour des raisons parfois différentes, tous les syndicats importants sont réformistes (4) et tous les syndicats réformistes sont intégrés à la société dans laquelle ils se sont développés, sont devenus des rouages de cette société. Ils n'en contestent plus les structures, s'ils l'ont jamais fait. Ceux qui veulent faire croire qu'ils les contestent ne le font qu'en parole, ne vont jamais jusqu'à la moitié du quart du commencement d'un acte.

Cette intégration à la société, c'est-à-dire au système d'exploitation correspondant, les militants responsables l'avouent eux-mêmes plus ou moins implicitement, plus ou moins innocemment. Il n'est pas rare de trouver de belles perles dans la presse syndicale, sous des plumes hautement qualifiées. Par exemple: «*Il - le plan de stabilisation - a conduit notre économie à la stagnation par la réduction des débouchés et la diminution des investissements productifs. Une telle politique ne pouvant, sans troubles sociaux, se prolonger indéfiniment, le syndicalisme s'efforcera donc de rétablir, dans le secteur privé comme dans le secteur public et nationalisé, la liberté des négociations*» (5).

En France, cela a commencé pour de bon en 1914 avec l'*Union sacrée*. C'était tout de même trop et trop tôt pour ne pas se dissiper en grande partie en même temps que l'oppression militariste. Il en resta, cependant, un peu. Un peu qui continue de fructifier depuis, avec des hauts et des bas, mais la droite de tendance demeure croissante.

Les syndicats rechercherait une clientèle qui aspire à ne pas être trop insatisfaite. On est bien heureux qu'elle n'en demande pas plus et on souhaite qu'elle soit exploitée par un État et un patronat assez intelligents.

(4) La seule exception est sans doute celle de la S.A.C. en Suède, dont le comportement est controversé dans les milieux syndicalistes révolutionnaires, qui groupe environ 15.000 adhérents... Nous aurions l'équivalent en France s'il y existait une organisation syndicaliste libertaire de 100.000 adhérents.

(5) «*F.O. Magazine*», n°2, décembre 65, article déjà cité.

gents pour ne pas aimer les vagues, pour comprendre que les hiérarchies intermédiaires des syndicats sont aptes à jouer le rôle de lubrifiant de la mécanique sociale.

Quand on en est là, et tous les appareils des syndicats réformistes en sont là, on ne refuse pas l'intégration à l'État pour des raisons d'ordre idéologique, stratégique. Entre un avis émanant du *Conseil économique* par les représentants des syndicats la différence est seulement formelle, juridique. Qu'on ne vienne pas nous raconter des blagues à propos du non-engagement dans le premier cas et de l'engagement dans le second; c'est du verbiage. Mais ce que les appareils ont surtout à craindre dans cette affaire c'est qu'avec un *Conseil économique législatif* apparaisse plus clairement l'écart entre leurs positions et les intérêts réels des travailleurs.

Certains jeunes-turcs font le pari que cet inconvénient est moins important qu'on le suppose et se heurtent à la vieille garde timorée, conformiste qui leur rétorque: «*Que soient moins présomptueux ceux qui, jouant volontiers les apprentis sorciers, affirment que ne peuvent être intégrés que ceux qui veulent bien l'être. L'histoire démontre qu'on ne contrôle pas toujours les évolutions même lorsqu'on a soi-même contribué à les déclencher*» (6). C'est vrai et c'est en même temps l'argument classique du conservatisme. On ne contrôle pas mieux les évolutions qu'on n'a pas cherché à prévoir.

De toute manière, si la bataille nous intéresse, nous n'avons rien à faire sur ce terrain-là, sinon compter les points.

**Marc PRÉVÔTEL.**

-----

(6) «*Lettre aux militants F.O.*». n° 24, avril-mai 65, p.4, dans un article intitulé: «*Le syndicalisme dans la Nation*», titre qui est tout un programme.